



Avis d'audience à victime

Par Helena9925

Bonjour à tous,

En revenant de vacances, j'ai trouvé dans ma Boîte aux lettres un avis d'audience du tribunal.

J'ai lu sur internet que c'était lié à mes plaintes (2) contre mon ex conjoint pour harcèlement et violences psychologiques.

J'ai eu une ordonnance de protection (il n'a pas fait appel), un compte rendu de l'IML et de menaces par téléphone.

De ce que j'ai cru comprendre il a déjà dû rencontrer le procureur et négocier sa peine avec son avocat.

Est ce que cela signifie que je suis laissée au niveau de la procédure? Est ce que ça vaut le coup de prendre un avocat si c'est déjà acté pour mon ex conjoint?

Je suis preneuse d'explications sur la procédure et témoignage sur ce genre d'audience.

Merci d'avance

Par Fructidor

BONJOUR

Que réclamez vous au titre de la réparation ?

Il serait bon de vous présenter à l'audience accompagnée d'un avocat.

Par Helena9925

Bonjour

Merci pour votre réponse.

Sur le harcèlement et violence psychologique je demanderai bien le remboursement de mes frais médicaux (accompagnement, psychiatre, ITT et arrêt maladie).

Après je ne sais pas si c'est envisageable de demander le remboursement de mes frais d'avocat pour l'ordonnance de protection et sûrement ceux qui vont arriver pour l'audience. J'avais justifié toutes les aides financières et matérielles apportées dans le dossier de l'ordonnance mais je pense que ces sommes d'argent sont perdues.